

DÉCLARATION FISCALE À SOUSCRIRE PAR LES EMPLOYEURS

à l'exception des employeurs relevant du régime général de sécurité sociale et produisant une DADS-1

Rémunérations versées en 2003

I. SALAIRES

II. HONORAIRES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

Cet état, une fois rempli, doit être renvoyé en deux exemplaires au centre départemental d'assiette dont l'adresse figure ci-dessous

E ÉTABLISSEMENT DÉPOSANT LA DÉCLARATION DE RÉSULTATS		EXPÉDITEUR
N° SIRET		
CARACTÉRISTIQUES AU 1^{er} JANVIER 2004		DESTINATAIRE
Nom et prénom ou dénomination.....		
Le cas échéant, nom d'usage		
Désignation de la tour, du bâtiment (éventuellement)		
Numéro dans la voie, type et nom de la voie		
Commune non siège d'un bureau distributeur (pour les DOM)		
Code postal et commune de destination (ou bureau distributeur pour les DOM)		
Cedex		
Code Commune	N° SIRET	Code APE

N° SIRET au 1 ^{er} janvier 2003, si différent du numéro préétabli
EN CAS DE CHANGEMENT, ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT AU 1^{er} JANVIER 2003
Désignation de la tour, du bâtiment (éventuellement)
Numéro dans la voie, type et nom de la voie
Commune non siège d'un bureau distributeur (pour les DOM)
Code postal et commune de destination (ou bureau distributeur pour les DOM)
Cedex

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION CODE CDI	
DATE D'ARRIVÉE	
INSPECTION OU SECTEUR	
N° D'ORDRE	
Nombre de 2470	
Nombre de 2473	
DATE DE RÉDACTION	du bulletin 2480
	du bulletin 2330 pour le centre des non-résidents

B EFFECTIF AU DERNIER JOUR DE L'ANNÉE			
F1	ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE SUR LES SALAIRES	F2	POUR LES ASSUJETTIS À TAXE SUR SALAIRES
OUI NON		MONTANT DE LA TAXE DUE :	
À COMPLÉTER SI NON PRÉÉTABLI OU MODIFIÉ			
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

B : Effectif au dernier jour de l'année. En application de la recommandation de la COSIFORM R 97-12 du 8 juillet 1997, l'INSEE est autorisé (sauf en cas d'opposition de la part de votre entreprise, exprimée en envoyant un courrier au Directeur général de l'INSEE, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75705 PARIS Cedex 14) à publier l'effectif salarié de votre entreprise au 31 décembre, ainsi que l'effectif salarié de chacun de vos établissements, d'après les déclarations 2460-T.

Cadre F1 : cocher oui en cas d'assujettissement total ou partiel à la taxe sur les salaires, ou non (pas d'assujettissement).

Cadre F2 : indiquer le montant de la taxe due par l'établissement. Si ce montant est supérieur au total des sommes versées dans l'année, établir le versement régularisateur à l'ordre du **Trésor public**, accompagné de la déclaration annuelle portant liquidation des régularisations de la taxe sur les salaires n° 2502-AN, et adressés au **comptable du Trésor**. Dans le cas contraire, joindre le bordereau 2460-T à déposer à l'adresse du CDA dont les coordonnées sont mentionnées en haut à droite.

Dans le cas où le nombre des imprimés qui vous est adressé serait insuffisant, vous pourriez vous procurer le complément dans nos bureaux (cf. service expéditeur de l'imprimé 2460-T) ou les télécharger sur le site www.impots.gouv.fr.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des centres départementaux d'assiette.



1. DÉCLARATION DES SALAIRES

2. Date et lieu de naissance		3. Nom de naissance (en majuscules)			4. Prénom			5. Nom marital		
6. Adresse au 1 ^{er} janvier 2004 ou dernière adresse connue										
7. Numéro d'inscription au répertoire (NIR)										
2			3			4			5	
6										
7										
8 Année entière	9 C ou D ou A	10 Départ définitif	11 Code étranger	13 Code INSEE des emplois	IMPÔTS : RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES (AVANTAGES EN NATURE INCLUS)				22A-Travail à l'étranger ou frontalier	23 Taxe sur les salaires
12 Périodes d'emploi					20A-Base brute fiscale		21A-Avantage en nature V1 = Valeur N = Nature		22B-Nombre d'heures rémunérées	23A-Total imposable
du au du au					14 CIPDZ		20B-Revenus d'activité nets imposables (sauf indemnités d'expatriation)		22C-Participation de l'employeur aux chèques-vacances	23B-Base IMP. - 1 ^{er} taux majoré
15 Nature de l'emploi et qualification					20C-Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation)		21B-Frais professionnels V2 = Valeur M = Modalités		22D-Retenu à la source	23C-Base IMP. - 2 ^e taux majoré
					20D-Indemnités d'expatriation					23D-Salarié rémunéré par plusieurs établissements
8	9	10	11	13	A		V1		A	A
12					B		N		B	B
15					C		V2		C	C
					D		M		D	D

2. Date et lieu de naissance		3. Nom de naissance (en majuscules)			4. Prénom			5. Nom marital		
6. Adresse au 1 ^{er} janvier 2004 ou dernière adresse connue										
7. Numéro d'inscription au répertoire (NIR)										
2			3			4			5	
6										
7										
8 Année entière	9 C ou D ou A	10 Départ définitif	11 Code étranger	13 Code INSEE des emplois	IMPÔTS : RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES (AVANTAGES EN NATURE INCLUS)				22A-Travail à l'étranger ou frontalier	23 Taxe sur les salaires
12 Périodes d'emploi					20A-Base brute fiscale		21A-Avantage en nature V1 = Valeur N = Nature		22B-Nombre d'heures rémunérées	23A-Total imposable
du au du au					14 CIPDZ		20B-Revenus d'activité nets imposables (sauf indemnités d'expatriation)		22C-Participation de l'employeur aux chèques-vacances	23B-Base IMP. - 1 ^{er} taux majoré
15 Nature de l'emploi et qualification					20C-Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation)		21B-Frais professionnels V2 = Valeur M = Modalités		22D-Retenu à la source	23C-Base IMP. - 2 ^e taux majoré
					20D-Indemnités d'expatriation					23D-Salarié rémunéré par plusieurs établissements
8	9	10	11	13	A		V1		A	A
12					B		N		B	B
15					C		V2		C	C
					D		M		D	D

**Totaux cumulés
pour l'ensemble
des salariés (1)**

A	V1	C	A
B			B
C	V2	D	C

(1) Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le présent imprimé, ainsi que celles portées sur les intercalaires.

Votre numéro de téléphone (facultatif) : _____

Signature : _____

À _____, le _____